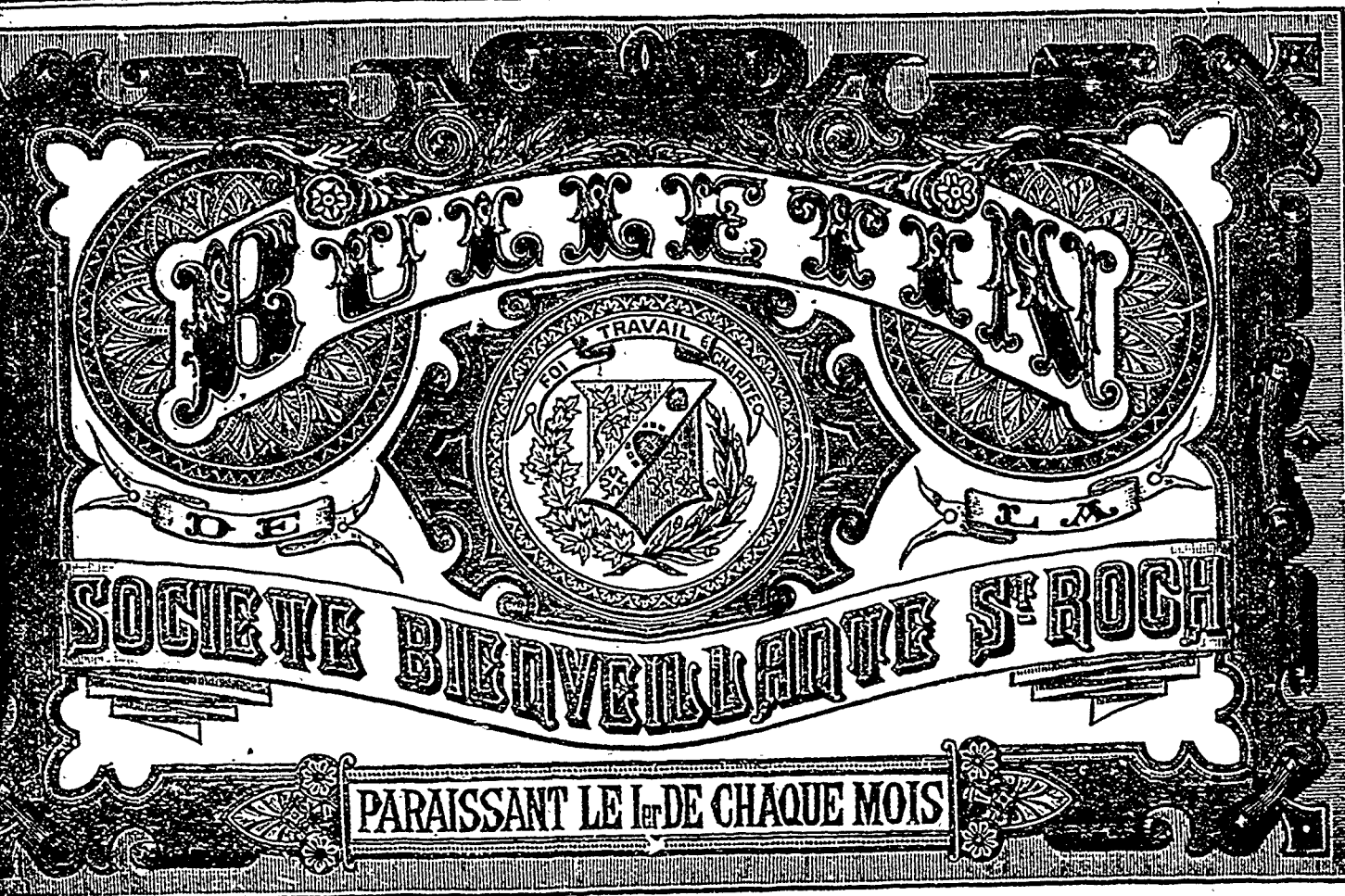


Dr. Jeanne Gagnon



ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS PAR EXCELLENCE

AVIS DE CONTRIBUTION

trouvera à la cinquième page du " Bulletin, " les détails de l'appel ci-dessous, lequel est dû et payable au Trésorier de la Société, où chaque membre est enregistré, le ou avant le jour de la dernière assemblée d'octobre.

Contribution pour maladie, appel No 34.....	§ 0 70
Total.....	§ 0 70

QUI A DROIT AUX SECOURS

Pour avoir droit aux secours pendant le mois d'octobre, il faut rien devoir à la Société, et il faut de plus que la contribution mensuelle du mois de septembre soit payée, ainsi que l'appel 33 pour contribution à la maladie, et l'appel B pour contribution au " Bulletin, " le ou avant le jour de la dernière assemblée du mois de septembre.

Celui qui est malade doit faire sa demande de secours d'après le formulaire B qui se trouve à la page 123 des règlements, et le présenter au Président, au bureau de la Société où il est enregistré, en ayant le soin de l'accompagner du certificat de son médecin constatant la date et la nature de sa maladie.

AUX MEDECINS-VISITEURS

Nous prions Messieurs les médecins-visiteurs de bien vouloir mettre les mots " Certificat final " sur le dernier certificat qu'ils émettront en faveur des malades qu'ils ont été chargés de visiter.

NOUVEAUX BUREAUX DE PERCEPTION

Des bureaux de perception sont établis dans les localités suivantes :

Ottawa.—M. Fabien-O. Lizotte, 175, rue de l'Eglise, percepteur.

Trois-Rivières.—M. Chs. Dupont-Hébert, percepteur.

St-Pascal.—M. le Dr. Léon Côté, percepteur.

St-Alphonse (Saguenay).—M. le Dr. Théodore Mayrand, percepteur.

Ste-Anne de Chicoutimi.—L. Nérée Tremblay, percepteur.

Les bureaux de-perception ci-dessus sont sous le contrôle du Bureau Principal, et les suivants sous celui de la succursale Montmorency, No. 11.

Beauport-Ouest.—M. H.-N. Dorion, percepteur.

Ange-Gardien.—M. Jos. Lamontagne, percepteur.